

74030 - Aménagement de l'espace rural

**Rénovation pastorale et reconquête des paysages
- Proposition d'attribution de subvention**

Rapport n° CP/2018/276

Service gestionnaire :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Par délibération n° CG/2007/157 du 10 décembre 2007, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aide à la restauration et à l'entretien de parcelles en zone de montagne.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la nouvelle Association Foncière Pastorale du Kinschberg constituée à Saint Martin dans la Vallée de Villé.

Par délibération n° CG/2007/157 du 10 décembre 2007, le Conseil Général a mis en place un dispositif d'aide à la restauration et à l'entretien de parcelles en zone de montagne. Ce dispositif comprend une aide forfaitaire de 763€ pour la création d'une Association Foncière Pastorale (AFP).

Le président de la nouvelle AFP du Kinschberg de Saint-Martin dans la Vallée de Villé, a sollicité l'attribution de cette aide, suite à la constitution de cette AFP par arrêté préfectoral du 12 mars 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de donner une suite favorable à cette demande et de décider d'attribuer à l'AFP du Kinschberg cette subvention de 763 €.

La Commission territoriale sud a émis un avis favorable à cette proposition le 10 septembre 2018.

Cette subvention émerge à l'AP 2018/1 "AIDESPAYSA".

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP	Montant proposé
AIDESPAYSA 2018/1	R2018-AIDES PAYS RENOV PASTORALE	65 000 €	23 048,80 €	763 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à l'Association Foncière Pastorale (AFP) du Kinschberg, une subvention de 763 € pour la création de cette AFP.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY